

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322662-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 janvier 2024

Publié le 29 janvier 2024

**Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Simon JAMELIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Frédérique SEELS.

**OBJET** : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA

Vu le rapport DirRE/2024/17

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à la majorité:**

- d'attribuer une subvention de 171 829,58 € à Pôle emploi pour le financement de 2 chargés de relation aux entreprises et d'un coordinateur des actions collectives dans le cadre de la convention de collaboration entre Pôle emploi et le Conseil Départemental du Nord portant sur la mobilisation d'une offre dédiée à des allocataires du RSA ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de collaboration entre le Département du Nord et Pôle emploi portant sur la mobilisation d'une offre dédiée à des allocataires du RSA ci-jointe en annexe 1.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 22.

47 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 22.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 26

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité des suffrages exprimés : 37

Pour : 67 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



ANNEXE 1

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE POLE EMPLOI ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD  
PORTANT SUR LA MOBILISATION D'UNE OFFRE DEDIEE A DES DEMANDEURS D'EMPLOI ALLOCATAIRES  
DU RSA DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION « ACCOMPAGNEMENT RENOVE DES ALLOCATAIRES DU  
RSA »**

Entre d'une part,

- Le **Département du Nord**, représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET dûment autorisé par délibération n°DirRE/2024/XXX de la Commission Permanente en date du 22 janvier 2024  
ci-après dénommé « Département »

et d'autre part,

- **Pôle emploi Hauts-de-France**, Etablissement public administratif mentionné à l'article R.5312-1 du code du travail, représenté par Madame Marianne CAZALET, Directrice des Opérations Pôle emploi Hauts-de-France agissant par délégation au nom du Directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France dûment habilité à cet effet par l'article R.5312-26 du Code du Travail, domicilié en cette qualité, à Villeneuve d'Ascq, 28-30 rue Elisée Reclus  
Ci-après dénommée « Pôle emploi »

- VU le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-2 à R.5312-26,
- VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,
- VU la décision n°2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,
- VU les articles L.263-1 et R.263-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,
- VU la délibération cadre du Conseil Départemental du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA,
- VU le Pacte Territorial d'Insertion signé le 3 juillet 2017,
- VU la convention tripartite signée entre Pôle emploi, l'Etat et l'UNEDIC en date du 18 décembre 2014,
- VU le protocole national signé par l'ADF, la DGEFP et Pôle emploi « approche globale de l'accompagnement » en date du 01 avril 2014,
- VU la convention d'orientation signée le 04 juillet 2018 entre le Conseil départemental, Pôle emploi et l'Etat,
- VU la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 signée par le Conseil départemental et l'Etat en date du 18 décembre 2018,

- VU la convention relative aux modalités d'échanges de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA entre Département et Pôle emploi signée en 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental du 25 Mars 2019 relative à la coopération entre le Département du Nord et Pôle emploi pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des allocataires du RSA.
- VU la convention cadre de coopération entre Pôle emploi et le Département du Nord pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA du 7 mai 2019
- VU la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département du Nord pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi – approche globale de l'accompagnement

Préambule : L'expérimentation « accompagnement rénové des allocataires du RSA », réalisée à la demande de l'Etat, afin d'obtenir un ensemble d'expériences favorisant la réussite de France Travail, a amené Pôle emploi et le Département à s'organiser sur un plateau de travail unique.

Afin de favoriser la mobilisation des entreprises autour de cette expérimentation sur les sujets d'immersions, de découverte des métiers, de recrutements...) au profit des allocataires du RSA de l'expérimentation, le Département a décidé de financer deux postes de conseillers « relations aux entreprises » à compter du 15 décembre 2023 et un poste de chargé de projets en charge de la coordination du hall aux opportunités.

**IL est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 -**

**La présente convention a pour objet de fixer le montant de la subvention pour le financement de 2 chargés de relation entreprises et d'un chargé de projets en charge de la coordination du hall aux opportunités dans le cadre de l'expérimentation « accompagnement rénové des allocataires du RSA ».**

#### **ARTICLE 2**

Leur activité se déroule sur le plateau de l'expérimentation au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Nord Emploi de Tourcoing.

#### **ARTICLE 3**

La présente convention prend effet à partir du 15 décembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le montant de la subvention globale sera de 171 829,58 euros (cent soixante et onze mille huit cent vingt-neuf euros et cinquante-huit centimes) pour le financement des trois postes visés à l'article 1.

Les sommes dues seront versées selon les modalités suivantes :

- Avance de 50% à la signature de la convention
- Solde de 50% à l'échéance de la présente convention sur la base de la présence effective des 3 professionnels financés par le Département



Les paiements seront réalisés par virement bancaire sur le compte de Pôle Emploi.

Titulaire du compte : POLE EMPLOI 1 AVENUE DU DOCTEUR GLEY 75020 PARIS

Domiciliation : SG PARIS INSTITUTIONNELS (01538) 50 RUE D'ANJOU 75 008 PARIS 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

RIB : 30003 01538 00020139179 42

IBAN : FR76 3000 3015 3800 0201 3917 942

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour le Département du Nord  
Le Président du Conseil Départemental  
du Nord,

Christian POIRET

Pour Pôle emploi

La Directrice des Opérations  
Pôle emploi Hauts-de-France

Marianne CAZALET

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 22 janvier 2024**

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA

Le Département du Nord a une ambition forte en matière de retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cet engagement, porté par les Maisons Nord Emploi et les opérateurs de l'appel à projets « Insertion et Emploi » porte ses fruits, puisque le nombre d'allocataires en août 2023 est passé sous la barre des 90 000 allocataires (89 384), avec une baisse de 4,6 % depuis un an.

Le présent rapport a pour objet de conforter ces orientations par la convention de collaboration entre Pôle emploi et le Conseil départemental du Nord portant sur la mobilisation d'une offre dédiée à des allocataires du RSA.

**Convention de collaboration entre Pôle Emploi et le Conseil départemental du Nord dans le cadre de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA (annexe 1)**

Par délibération DirRE/2023/283 du 26 juin 2023, le Conseil départemental a adopté la convention de financement 2023-2024 entre le Département du Nord et le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette expérimentation a amené Pôle emploi et le Département du Nord à s'organiser sur un plateau de travail unique.

Dans ce cadre, il y a lieu de conclure une convention entre Pôle emploi et le Département du Nord sur le financement de 2 chargés de relation aux entreprises et d'un coordinateur des actions collectives pour un montant de 171 829,58 € couvrant la période 2023-2024. La convention est jointe en annexe 1 du rapport.

Ces postes sont entièrement financés par les crédits de l'Etat dont bénéficie le Département au titre de l'expérimentation

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 171 829,58 € à Pôle emploi pour le financement de 2 chargés de relation aux entreprises et d'un coordinateur des actions collectives dans le cadre de la convention de collaboration entre Pôle emploi et le Conseil Départemental du Nord portant sur la mobilisation d'une offre dédiée à des allocataires du RSA ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de collaboration entre le Département du Nord et Pôle emploi portant sur la mobilisation d'une offre dédiée à des allocataires du RSA jointe en annexe 1.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP018	12002E21	3 350 000 €	0 €	171 829,58 €

Doriane BECUE  
Première Vice-Présidente